



Féchy, le 8 mai 2018

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

—  
**Séance du Conseil Général du 19 juin 2018**

**Préavis municipal n° 1/2018  
relatif aux comptes communaux 2017 et  
au rapport de gestion de la Municipalité**

**AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après le contrôle de la comptabilité communale exercé par la Fiduciaire Lambelet en date des 4 avril et 1<sup>er</sup> mai écoulés, les comptes, bilan et rapport de la fiduciaire ont été remis à la Commission de gestion du Conseil général.

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 111'261.—. L'exercice est bouclé avec un excédent de produits de CHF 17'152,23 après avoir effectué les provisions et attributions suivantes :

- |                                                               |     |             |
|---------------------------------------------------------------|-----|-------------|
| ○ Amortissement complémentaire immeuble en Rionzier           | CHF | 19'000.—    |
| ○ Amortissement complémentaire mobilier de l'Auberge          | CHF | 70'220.80   |
| ○ Attribution au Fonds de réserve pour investissements futurs | CHF | 1'250'000.— |
| ○ Attribution au Fonds de réserve pertes s/débiteurs          | CHF | 100'000.—   |
| ○ Attribution au Fonds de réserve « facture sociale »         | CHF | 150'000.—   |
| ○ Attribution au Fonds de réserve « péréquation »             | CHF | 150'000.—   |

La situation comptable actuelle, favorable à la Commune, mérite les explications globales suivantes :

**ADMINISTRATION GENERALE**

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 560'450.— ; il a été réduit et enregistre un excédent de charges de CHF 472'625.02, différence qui s'explique de la manière suivante :

Administration générale – Autorités

Ce groupe comporte les dépenses inhérentes au fonctionnement de l'administration fezzolane. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 120'300.— et a été réduit à un excédent de CHF 108'383.25. Ceci s'explique par des produits supplémentaires, compte 102.4361.00, dont le remboursement des jetons de présence en provenance du Comité directeur de l'ASSAGIE.

### Administration générale – Administration

- Ce groupe prévoyait à son budget un excédent de charges de CHF 431'950.— et a été réduit à un excédent de CHF 356'702.27.
- Les dépenses inhérentes au permis de construire du compte 110.3102.00 sont à « balancer » avec les recettes du compte 110.4313.00 (+ CHF 24'929.—).
- Les honoraires et frais d'expertise au compte 110.3185.00 sont budgétisés pour se prémunir d'actions juridiques qui sont aléatoires. La différence enregistrée de CHF 20'486.25 est ainsi le reflet du peu d'actions menées en 2017.
- Le compte 110.3199.00, dépenses diverses administratives, englobe toutes les prestations ne pouvant s'attribuer à un compte attitré. Légèrement en dépassement de charges de CHF 4'127.49, ce compte reste maîtrisé, sachant qu'il a été obligé à la Commune d'offrir ses services pour un garde meuble, montant compensé au compte 110.4319.00.

### **FINANCES**

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de produits de CHF 3'167'330.—. Le groupe enregistre un excédent de produits de CHF 3'223'544.46 ; différence qui s'explique de la manière suivante :

#### Finances – Impôts

Toutes les prévisions budgétaires ont été agréablement dépassées pour obtenir un excédent de produits de plus d'un million et demi. Quelques amortissements et affectations à des réserves diverses serviront à diminuer les emprunts bancaires sur les travaux à venir.

Seuls l'impôt spécial sur les étrangers, compte 210.4004.00, l'impôt sur le capital des personnes morales, compte 210.4012.00 et l'impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales, compte 210.4013.00, enregistrent une diminution des recettes par rapport au budget.

On notera encore qu'une réserve de CHF 150'000.— pour la participation de la commune au Fonds de péréquation a également été provisionnée.

### **DOMAINES ET BATIMENTS**

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 111'659.—. Le groupe enregistre un excédent de charges de CHF 36'943.15, différence qui s'explique de la manière suivante :

#### Forêts et pâturages

A la faveur des subsides cantonaux regroupés dans la comptabilité du groupement de la Saubrette, la part affectée à la Commune de Féchy représente une augmentation de produits de CHF 11'567.15. Ainsi, le budget qui prévoyait un excédent de charges de CHF 5'000.— se voit passer en un excédent de produits de CHF 1'758,46.

#### Vignes

Le budget prévoyait une charge de vignolage de CHF 75'000.—, compte 330.3011.00, le dépassement de CHF 5'940.65, s'explique par le paiement des soldes supérieurs de vignolage de l'année 2016.

L'augmentation des charges du compte 330.3199.00 de frais de mise en bouteilles et frais divers de CHF 7'102.20 est proportionnelle à la commande de bouteilles ; celle-ci a bénéficié de la visibilité de la première place au Mondial du Chasselas réalisée par la

Cave de Mont-Féchy, dont nous sommes sociétaire, et qui a vu ses ventes augmenter au compte 330.4355.02 de plus du double que le montant budgétisé (plus de CHF 3'563.00).

#### Bâtiments communaux

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de produits de CHF 137'799.—. Le groupe enregistre un excédent de produits de CHF 14'808,60, différence qui s'explique de la manière suivante :

- La rénovation de la place de jeux du **bâtiment communal du Saugey** a coûté, au compte 351.3141.00, CHF 15'918.95.
- **L'Ancien collège** a nécessité, au compte 353.3141.00, un entretien de sécurité indispensable pour un montant de CHF 1'640.35.
- C'est également un entretien particulier des soubassements de l'édifice de **l'Eglise** d'un montant de CHF 1'904.45 qui a augmenté les charges du compte 354.3141.00.
- Les produits des loyers du **bâtiment en Rionzier**, compte 355.4271.00, ont diminué de CHF 21'934.— en raison de l'affaiblissement du taux hypothécaire qui a contraint la Commune à accepter des demandes de baisse de loyers, de la vacance d'un appartement durant un mois et de loyers non-encaissés au 31 décembre par des locataires en difficultés de paiement.
- Le compte 356.3011.00 du **Nouveau collège** enregistre la compensation de la réaffectation des heures du concierge ; la pose d'un adoucisseur d'eau d'un montant de CHF 6'700.— explique le dépassement enregistré dans le compte 356.3141.00 « entretien divers ».
- **Le Refuge forestier** est légèrement bénéficiaire de CHF 1'310.40 par rapport à un excédent de charges budgétisé à CHF 3'635.—.

## TRAVAUX

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 305'520.—. Le groupe enregistre un excédent de charges de CHF 364'663.71 différence qui s'explique de la manière suivante :

#### Travaux – routes, ruisseaux et voirie

Les comptes 430.3142.00 et 430.3143.00 enregistrent un excédent de charges supérieur au budget dû principalement au remplacement de la signalisation, non budgétisée, à quelques entretiens de routes défectueuses (+ CHF 22'729.—), aux panneaux « verres » d'entrée de localité et leurs supports (+ CHF 32'597.75), ainsi qu'au remplacement des panneaux de bienvenue aux entrées du village.

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 514'800.—. Alors que dans les comptes, le groupe enregistre un excédent de charges de CHF 562'805.10, différence qui s'explique de la manière suivante :

#### Enseignement primaire et secondaire

Le compte 510.3522.00, ASSAGIE, a augmenté ses charges (coût par élève/jour) de CHF 51'526,60 par rapport au budget dû à la clé de répartition du nombre croissant d'élèves (+14 pour un total de 102) et d'habitants (+27 pour un total de 887 au 31 décembre 2016, date de référence pour les comptes de l'association).

## POLICE

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 200'370.—. Le groupe enregistre un excédent de charges de CHF 191'460,65, différence qui s'explique de la manière suivante :

### Police

Le compte 610.4511.00 enregistre un remboursement de l'Etat pour la **réforme policière** de CHF 3'659.—.

### Défense incendie et Protection Civile

Les comptes 650.3521 et 660.3526 enregistrent une diminution des coûts par habitant des **services de défense incendie** (CHF 3.— /hab.) et ceux de la **protection civile** (CHF 1.37/hab.).

## SECURITE SOCIALE

Ce groupe de comptes englobant tous les comptes de la prévoyance sociale et de la santé publique prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 1'809'110.-- . Le groupe enregistre un excédent de charges de CHF 1'651'780.90, différence qui s'explique par le remboursement de l'Etat d'un montant de CHF 315'301 sur la facture sociale 2016, compte 720.4515.00. A noter qu'un montant de CHF 150'000.— a été provisionné pour l'éventuel solde de la participation communale à la facture sociale.

### Conclusions

Sur la base de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil général de Féchy

- vu le préavis de la Municipalité n° 1/2018 du 8 mai 2018,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ayant étudié ce préavis,
- considérant que ce préavis a été porté valablement à l'ordre du jour,

#### décide

1. d'approuver et d'accepter les comptes communaux 2017,
2. d'approuver et d'accepter les rapports de gestion de la Municipalité y compris
  - d'accepter le dépassement de CHF 10'980.85 du préavis n° 1/2017,
3. d'approuver et d'accepter le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2017 de la Fiduciaire Lambelet,
4. de donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la Commission de gestion-finances.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  la secrétaire   
 Andreas Meyer  Katyla Labhard